



Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Distr.
Générale

UNEP/AMCEN/12/1/Add.1
31 janvier 2008

Français
Original : Anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Douzième session

Johannesburg, 7-12 juin 2008

Segment ministériel : 10-12 juin 2008

Ordre du jour provisoire annoté du segment ministériel

Introduction

1. Conformément au paragraphe 1 de l'article 9 des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), la Conférence se réunit en session ordinaire une fois tous les deux ou trois ans. L'offre du Gouvernement sud-africain d'accueillir la douzième session de la CMAE a été acceptée par la Conférence à sa onzième session, tenue les 25 et 26 mai 2006 à Brazzaville (Congo), et par le Bureau de la CMAE à sa vingt-deuxième réunion, tenue à Johannesburg les 5 et 6 novembre 2007.
2. A la suite de cette offre du Gouvernement sud-africain, il a été décidé que la douzième session de la CMAE se tiendrait à Johannesburg du 7 au 12 juin 2008. La session consisterait en une réunion du Groupe d'experts, du 7 au 9 juin 2008, et en un segment ministériel, du 10 au 12 juin 2008.
3. A cet égard, lors de sa vingt-deuxième réunion tenue à Johannesburg les 5 et 6 novembre 2007, le Bureau de la CMAE a examiné et adopté un ordre du jour provisoire pour le segment ministériel de la douzième session, qui figure dans le document UNEP/AMCEN/12/1. Le Bureau a en outre choisi « Renforcer la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique » comme thème de la douzième session de la CMAE.
4. Quelques semaines avant la tenue de la douzième session, le secrétariat distribuera une note d'information sur la session sous la cote UNEP/AMCEN/12/INF1. Une liste complète des documents prévus pour la douzième session de la CMAE figure à l'annexe I du présent document.

I. Objectifs et aperçu général du segment ministériel

5. La douzième session de la CMAE vise principalement à fournir aux ministres de l'environnement un cadre pour l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), afin de renforcer sa mise en œuvre. La douzième session leur permettra également d'aborder les nouveaux problèmes environnementaux en Afrique, particulièrement ceux liés aux changements climatiques. Les ministres débattront de questions de fond d'importance pour l'Afrique qui doivent être abordées dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD et du programme de travail de la CMAE pour la période 2009-2010.

K0820161

290508

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Ils examineront également les progrès accomplis dans la création du Fonds africain pour l'environnement pour l'exécution des projets et des programmes environnementaux et dans l'établissement de la CMAE en un Comité technique spécialisé de l'Union africaine.

6. Le Groupe d'experts attirera l'attention des ministres sur diverses questions d'actualité pour examen. Les ministres seront appelés à examiner le statut et le rôle futurs de la CMAE, en tenant compte des structures de l'Union africaine déjà établies et en cours d'établissement, ainsi que des mesures initiales prises pour intégrer la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale au processus global du NEPAD.

7. Dans le cadre des processus de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD, en particulier, les changements climatiques, les espèces exotiques envahissantes, la détérioration des sols et la désertification, ainsi que certaines questions nouvelles, les ministres seront appelés à évaluer les progrès accomplis depuis la onzième session de la CMAE tenue à Brazzaville du 22 au 26 mai 2006. Cette évaluation leur permettra d'examiner un certain nombre de moyens d'action, d'activités de mobilisation et de mesures programmatiques de la Conférence, y compris, le droit de l'environnement; les accords régionaux et multilatéraux sur l'environnement en Afrique; l'environnement et la santé; l'évaluation environnementale; le renforcement des capacités; la réduction des risques de catastrophes; l'initiative relative à la Muraille verte pour le Sahara; et les modes de consommation et de production durables en Afrique.

8. Les ministres examineront également le développement de plans d'action environnementaux sous-régionaux pour toutes les sous-régions d'Afrique, conformément au projet sur le renforcement des capacités approuvé par la CMAE à sa dixième session tenue à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) du 26 au 30 juin 2004, en vue d'adopter les plans d'action environnementaux sous-régionaux. Les ministres seront par ailleurs tenus informés des plans d'action nationaux sur l'environnement préparés pour les cinq pays pilotes.

9. Les ministres se pencheront en outre sur l'état et l'utilisation des ressources du Fonds d'affectation spéciale de la CMAE. Les données disponibles indiquent que le rythme de contributions des Etats membres au Fonds demeure plutôt lent, ce qui entrave la mise en œuvre efficace des décisions de la CMAE. Les ministres doivent donc, d'urgence, réaliser des évaluations critiques et donner des orientations supplémentaires sur la manière d'améliorer les contributions au Fonds d'affectation spéciale.

10. Jusqu'à présent, les sessions de la CMAE ont été principalement financées par des donateurs, particulièrement, depuis quelques années, par le Gouvernement norvégien et le PNUE. Cette dépendance excessive de la CMAE vis-à-vis des partenaires au développement pour le financement de ses sessions ne saurait être viable à long terme. Des efforts accrus doivent donc être déployés pour mobiliser des ressources supplémentaires, conformément à la décision 8 prise par la CMAE à sa neuvième session sur la mobilisation des ressources et l'état du Fonds général d'affectation spéciale.

11. Le lancement de la publication *Afrique : Atlas d'un environnement en pleine mutation* aura lieu lors de la douzième session.

12. La Conférence examinera, pour adoption, le projet final du texte révisé des statuts de la CMAE (UNEP/AMCEN/12/7), qui a été revu conformément aux recommandations formulées par les ministres à la huitième session de la Conférence tenue à Abuja (Nigeria), approuvé à la neuvième session tenue à Kampala (Ouganda), et renvoyé pour nouvel examen lors des dixième et onzième sessions tenues à Syrte et à Brazzaville, respectivement.

13. La Conférence adoptera des décisions reflétant ses délibérations sur les divers points figurant à l'ordre du jour de la session.

II. Points de l'ordre du jour provisoire

A. Point 1 : Ouverture du segment ministériel

14. La cérémonie d'ouverture officielle de la session sera présidée par le Ministre congolais de l'environnement, Président sortant, tandis que le Ministre égyptien de l'environnement exercera les fonctions de Rapporteur.

15. Le Président sortant de la CMAE présentera les membres du Bureau et les orateurs d'ouverture de séance, dont le Directeur exécutif du PNUE.

16. Le Président sortant de la CMAE invitera un dignitaire de l'Afrique du Sud à procéder à l'ouverture officielle du segment ministériel et au lancement de la publication *Afrique : Atlas d'un environnement en pleine mutation*. L'Atlas est une publication complémentaire au rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique, ouvrage phare de la CMAE. Il s'agit de la première publication décrivant, dans un rapport de synthèse unique, les changements environnementaux dans tous les pays africains. Par une combinaison d'images satellites, de graphiques, de cartes et de photographies, l'Atlas fournit une preuve scientifique visuelle des changements en cours sur le continent africain. Il met en lumière les défis environnementaux de taille auxquels les Africains sont confrontés, ainsi que la nécessité d'une action urgente.

17. L'un des vice-présidents sortants de la CMAE présentera une motion de remerciements adressée au représentant de l'Afrique du Sud, au Directeur exécutif du PNUE et à d'autres dignitaires.

B. Point 2 : Questions d'organisation

1. Election du Bureau

18. Le Président sortant de la CMAE présentera les résultats des consultations sous-régionales au sujet de la nomination aux postes vacants, selon la procédure prévue par les statuts de la CMAE, et prononcera sa dernière allocution en qualité de Président de la Conférence.

19. Le Président sortant invitera le nouveau Président à occuper son siège à la tribune et à prononcer son premier discours. A ce stade, le Congo transférera officiellement la présidence de la CMAE au pays nouvellement élu.

2. Adoption de l'ordre du jour

20. Le Président de la CMAE présentera l'ordre du jour provisoire (UNEP/AMCEN/12/1).

3. Organisation des travaux

21. Le Président de la CMAE présentera le projet de programme de travail figurant à l'annexe II du présent document et attirera l'attention de la Conférence sur la liste de documents du segment ministériel contenue à l'annexe I.

C. Point 3 : Examen du rapport de la réunion du Groupe d'experts

22. Le Président du Groupe d'experts présentera le rapport de la réunion des experts, qui comprendra notamment une synthèse des travaux, ainsi que des recommandations et des projets de décision portant notamment sur des questions d'actualité relatives à l'environnement et ayant une importance particulière pour l'Afrique. Le rapport figure dans le document UNEP/AMCEN/12/3. La Conférence souhaitera peut-être en prendre acte et examiner les projets de décision correspondant aux divers points de l'ordre du jour.

23. Un rapport a été préparé sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD depuis la onzième session de la CMAE (document UNEP/AMCEN/12/4).

24. Parmi les questions d'actualité pertinentes pour l'Afrique que le Groupe d'experts portera à l'attention du segment ministériel figurent entre autres : le renforcement des capacités, la détérioration des sols et la désertification, les changements climatiques, la diversité biologique et les questions connexes, les substances chimiques et l'environnement, la pauvreté et l'environnement, l'évaluation environnementale, les modes de consommation et de production durables, les accords régionaux et multilatéraux sur l'environnement, les questions relatives à la santé et à l'environnement, ainsi que l'Initiative relative à la Muraille verte pour le Sahara.

D. Point 4 : Dialogue ministériel sur les politiques

25. Le dialogue ministériel se déroulera comme suit : d'abord, les changements climatiques – le Plan d'action de Bali; ensuite, le financement des mesures d'adaptation et des programmes et projets environnementaux; et, enfin, la gouvernance internationale de l'environnement et la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

26. Le dialogue sur les changements climatiques et le Plan d'action de Bali vise à amorcer des discussions et des négociations qui assureront une présence et une voix fortes aux pays africains lors de la session cruciale de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la cinquième réunion des Parties au Protocole de Kyoto qui se tiendra à Copenhague en 2009. Le dialogue sur le financement des mesures d'adaptation et des programmes et projets environnementaux a pour but d'identifier diverses sources de financement pour l'adaptation et les programmes environnementaux en Afrique. La participation du secteur privé à cet égard sera également examinée.

27. La question de la gouvernance internationale de l'environnement et de la réforme de l'Organisation des Nations Unies a été discutée dans différents forums. Elle a été débattue en profondeur à la vingt-quatrième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE tenue à Nairobi en février 2007. Toutefois, de nouveaux enjeux ont rendu nécessaire le réexamen de cette question à la douzième session de la CMAE. Le Président de la Conférence invitera donc les membres du groupe à présenter ce sujet et à exposer les problèmes prédominants auxquels se heurte la communauté internationale en s'efforçant d'atteindre un consensus sur une structure politique appropriée pour aborder les préoccupations environnementales internationales. Le Président invitera par la suite les ministres à discuter du sujet.

28. Les discussions devraient permettre aux ministres, en premier lieu, d'obtenir des informations actualisées sur le sujet; en second lieu, d'apporter leur propre contribution au débat en cours sur la gouvernance internationale de l'environnement et la réforme de l'ONU; et, en troisième lieu, de passer en revue les choix et les enjeux découlant des débats sur la gouvernance internationale de l'environnement et leurs répercussions sur le développement durable de la région.

E. Point 5 : Examen des questions concernant la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

1. Modification des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

29. Dans la décision 4 adoptée à sa neuvième session, la CMAE a prié le secrétariat d'engager un ou plusieurs consultants pour poursuivre le peaufinage du texte révisé des statuts, en s'appuyant sur les observations liminaires du préambule de cette décision. La version révisée des statuts, préparée conformément à cette décision, a été distribuée à Syrte en juin 2004. A sa dixième session, la CMAE a demandé la redistribution de ce document aux Etats membres de la CMAE en vue d'une deuxième série de consultations au niveau national. A sa onzième session, la CMAE a demandé le report du débat sur ce document jusqu'à la douzième session. Le segment ministériel examinera le projet final des statuts révisés figurant dans le document UNEP/AMCEN/12/7.

2. Etat du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

30. Quelques progrès ont été réalisés dans l'exécution du programme de travail de la CMAE, qui fait partie intégrante du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD. L'exécution du programme de travail de la CMAE est entreprise par le PNUE, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, le secrétariat du NEPAD, la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et un certain nombre d'institutions et d'organisations comme le secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats d'oiseaux d'eau, le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'Union mondiale pour la nature (UICN) et l'Observatoire du Sahara et du Sahel. Néanmoins, des progrès majeurs auraient pu être faits si l'exécution n'avait pas été entravée par des ressources financières très limitées. Le Fonds d'affectation spéciale pour la CMAE avait été conçu, entre autres choses, pour pallier cette situation. Certes, un nombre accru de pays a contribué au Fonds depuis la tenue de la neuvième session; le rythme de paiement par les Etats membres demeure toutefois lent.

31. Le secrétariat présentera à la Conférence un exposé sur l'état du Fonds d'affectation spéciale et les ministres souhaiteront peut-être convenir de moyens pour améliorer les contributions des pays et l'affectation des revenus d'intérêt résultant des sommes déposées dans le Fonds. Un rapport sur l'état du Fonds figure dans le document UNEP/AMCEN/12/5.

F. Point 6 : Etudes de cas par pays et sous-région

32. Le Président de la CMAE invitera le secrétariat à présenter ce point de l'ordre du jour. Comme indiqué ci-dessus, les participants aux dixième et onzième sessions de la CMAE ont demandé d'accorder une priorité élevée à l'exécution d'un programme de renforcement des capacités en vue de

la mise en œuvre du plan d'action. A cette fin, diverses activités ont été entreprises depuis la dixième session de la CMAE. Un soutien a été apporté aux communautés économiques régionales de l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale, l'Afrique du Nord, l'Afrique australe, et l'Afrique de l'Ouest à la préparation de leurs plans d'action environnementaux sous-régionaux. Ces plans ont été adoptés par les Conseils de ces communautés dans la plupart des sous-régions. Les ministres seront invités à adopter ces plans d'action environnementaux sous-régionaux après leur présentation officielle par un membre du Bureau à la douzième session.

33. Le Cameroun, l'Ethiopie, le Ghana, la Jamahiriya arabe libyenne et le Mozambique ont été choisis comme pays pilotes pour élaborer des plans d'action nationaux sur l'environnement. Des représentants de ces pays devraient présenter leurs plans d'action à la douzième session.

G. Point 7 : Examen de certaines questions relatives à la seizième session de la Commission du développement durable

34. Le président de la CMAE invitera le Ministre zimbabwéen de l'environnement à présenter ce point de l'ordre du jour avant de convier les autres ministres à débattre des questions relatives à la seizième session de la Commission du développement durable.

H. Point 8 : Lieu de la treizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

35. Le Président de la Conférence fera un bref exposé sur ce point de l'ordre du jour. La treizième session de la CMAE sera accueillie par un Etat membre de la CMAE provenant de l'Afrique de l'Ouest. En l'absence de toute offre à cet effet, le Président proposera que le PNUE accueille la treizième session ordinaire à Nairobi, siège du secrétariat de la Conférence.

I. Point 9 : Adoption du rapport de la réunion ministérielle

36. Le Rapporteur présentera un projet de rapport sur les travaux du segment ministériel. Les projets de décision retenus seront présentés par le Président. Au cours de l'intervalle pendant lequel le rapport du segment ministériel sera préparé, le Président de la CMAE invitera la Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial, ainsi que les Secrétaires exécutifs de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, du Protocole de Montréal et des Conventions de Rotterdam et de Stockholm, à s'adresser brièvement à la douzième session.

J. Point 10 : Questions diverses

37. Des questions majeures d'intérêt non inscrites à l'ordre du jour seront examinées.

38. Il est proposé que tout gouvernement ayant une question à soulever au titre de ce point de l'ordre du jour fournisse un exemplaire d'un document de base au secrétariat, pour distribution au cours de la session. Une version anglaise de ce document doit être rendue disponible. Dans le cas où une décision devait être prise, un projet de texte devrait en outre être disponible en anglais.

K. Point 11 : Clôture de la session

39. Après un échange de courtoisies, la clôture officielle de la session sera prononcée par le Président de la CMAE.

Annexe I

Liste de documents

UNEP/AMCEN/12/1	Ordre du jour provisoire du segment ministériel
UNEP/AMCEN/12/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté du segment ministériel
UNEP/AMCEN/12/3	Rapport de la réunion du Groupe d'experts
UNEP/AMCEN/12/4	Etat d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique au cours de la période allant de juin 2006 à mai 2008
UNEP/AMCEN/12/4/Add.1	Suite donnée aux décisions prises par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa onzième session et autres activités connexes au cours de la période allant de juin 2006 à mai 2008
UNEP/AMCEN/12/5	Etat du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
UNEP/AMCEN/12/6	Aperçu de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique pour la période allant de juin 2006 à mai 2008 et efforts déployés en matière de mobilisation des ressources
UNEP/AMCEN/12/7	Projet de texte révisé des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
UNEP/AMCEN/EGM/12/1	Ordre du jour provisoire de la réunion du Groupe d'experts
UNEP/AMCEN/EGM/12/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté de la réunion du Groupe d'experts
UNEP/AMCEN/EGM/12/3	Projet de programme de travail indicatif de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (2009-2010)
Documents d'information	
UNEP/AMCEN/12/INF/1	Note d'information sur la douzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
UNEP/AMCEN/12/INF/2	Plans d'action environnementaux sous-régionaux et plans d'action nationaux du NEPAD sur l'environnement – Document introductif
UNEP/AMCEN/12/INF/3	Rapport du Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement sur les travaux de sa vingt-deuxième réunion
UNEP/AMCEN/12/INF/4	Report of the twenty-first meeting of the Bureau of the African Ministerial Conference on the Environment
UNEP/AMCEN/12/INF/5	Report of the extraordinary meeting of the Bureau of the African Ministerial Conference on the Environment

Annexe II

Calendrier des travaux du segment ministériel, 10-12 juin 2008

Mardi 10 juin 2008	
15 heures – 17 heures	Point 1 : Ouverture du segment ministériel
17 heures – 17 h 15	Lancement de la publication <i>Afrique : Atlas d'un environnement en pleine mutation</i>
17 h 15 – 17 h 35	Pause café
17 h 35 – 18 h 30	Point 2 : Questions d'organisation <i>Point 2 a)</i> : Election du Bureau et transfert de la Présidence <i>Point 2 b)</i> : Adoption de l'ordre du jour <i>Point 2 c)</i> : Organisation des travaux (document UNEP/AMCEN/12/1 et UNEP/AMCEN/12/1/Add.1)
18 h 30 – 19 heures	Point 6 : Bref exposé sur les plans d'action environnementaux sous-régionaux liés à l'Initiative environnementale du NEPAD et les plans d'action nationaux du NEPAD sur l'environnement
19 heures – 19 h 30	Point 3 : Examen du rapport de la réunion du Groupe d'experts (document UNEP/AMCEN/12/3)
Mercredi 11 juin 2008	
9 heures – 10 heures	Point 4 : Dialogue ministériel sur les politiques I (Changements climatiques – Plan d'action de Bali de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques)
10 heures – 11 heures	Point 4 : Dialogue ministériel sur les politiques I (suite) (Changements climatiques – Plan d'action de Bali de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques)
11 heures – 11 h 30	Pause café
11 h 30 – 13 heures	Point 4 : Dialogue ministériel sur les politiques II (Financement des mesures d'adaptation et des programmes et projets environnementaux)
13 heures – 15 heures	Déjeuner
15 heures – 16 h 30	Point 4 : Dialogue ministériel sur les politiques III (Gouvernance internationale de l'environnement et réforme de l'Organisation des Nations Unies)
16 h 30 – 16 h 45	Pause café
16 h 45 – 18 heures	Point 4 : Dialogue ministériel sur les politiques III (suite) (Gouvernance internationale de l'environnement et réforme de l'Organisation des Nations Unies)
Jeudi 12 juin 2008	
9 heures – 9 h 45	Exposé du résumé du Président sur le dialogue ministériel sur les politiques
9 h 45 – 11 h 30	Examen de la Déclaration de Johannesburg et des décisions de la douzième session

11 h 30 – 11 h 45	Pause café
11 h 45 – 12 h 15	Point 5 a) : Modification des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement Point 5 b) : Etat du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
12 h 15 – 12 h 30	Point 8 : Lieu de la treizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
12 h 30 – 14 h 30	Déjeuner
14 h 30 – 15 h 30	Exposés invités / rédaction du rapport i) Examen de certaines questions relatives à la seizième session de la Commission du développement durable; ii) Exposés des Secrétaires exécutifs des secrétariats du Protocole de Montréal, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et des Conventions de Rotterdam et de Stockholm.
15 h 30 – 16 h 30	Point 9 : Adoption du rapport du segment ministériel
16 h 30 – 16 h 45	Pause café
16 h 45 – 17 heures	Point 10 : Questions diverses
17 heures – 17 h 30	Point 11 : Clôture de la session